

Adresse du centre :
La Maison Blanche Le Village
73300 Albiez Montrond

Coordonnées GPS :
Albiez : 45°13'11" N / 6°20'27" E

TRANSPORT

Transport en train jusque Valence ou St Jean de Maurienne, puis transfert en car jusqu'au centre de vacances.

Villes de départ : Paris, Marseille, Valence, Lyon, Grenoble, Dijon, Besançon, Mâcon, Nevers, Montpellier

1 et dernier repas servis

Premier repas inclus : Goûter - **Dernier repas inclus** : Déjeuner + Goûter

CENTRE D'HEBERGEMENT

Au cœur des Alpes de Savoie, dominant la vallée de la Maurienne, découvrez sur le plateau des Albiez (à 1500 mètres d'altitude) le village authentique d'Albiez-Montrond et son panorama d'exception.

« La Maison Blanche » est un chalet confortable organisé sur 4 niveaux, avec des chambres de 2 à 9 lits avec sanitaires complets. La majorité des chambres ont été refaites en 2021. Une grande salle de restaurant, 3 salles d'activités et 1 salle polyvalente viennent compléter le centre.



LES ACTIVITES

Ce séjour a été conçu pour passer des vacances sportives, au grand air, et fortes en sensations. Différentes activités sportives sont au programme :

- **Tir à l'arc (2 séances)** : après une première séance sera consacrée à la découverte et la prise en main de l'arc, les jeunes seront prêts pour partir à l'aventure, puisqu'ils pratiqueront la seconde séance de tir à l'arc en forêt, sur un parcours de cibles préparé par notre équipe et en toute sécurité.
- **Escalade** : l'activité se déroulera sur un mur d'escalade naturel, à quelques enjambées du centre de vacances (les jeunes s'y rendent à pied et ont un peu moins d'une heure de marche, dans le cadre de la mise en œuvre du projet sportif et environnemental du centre de vacances), et est encadrée par un moniteur d'escalade diplômé.
- **Canyoning** : autre sport de montagne par excellence, à pratiquer en été sans modération, le canyoning est l'occasion pour les adolescents de vivre quelques sensations fortes. Les sauts, les descentes en corde et les toboggans leur donneront quelques frissons, en plus de l'eau de la rivière qui peut être un peu fraîche et revigorante l'été !
- **Via Ferrata** : cousine de l'escalade, cette activité de grimpe sur des grandes parois rocheuses est très appréciée par les adolescents. Les voies de progression sont accessibles à tous, et permettent de prendre de la hauteur et d'admirer les magnifiques paysages du Parc Naturel de la Vanoise.
- **Fatbike** : il s'agit d'un VTT aux roues de 4 pouces ou plus, qui offrent au cycliste une adhérence maximale et une grande stabilité. Sa capacité d'adaptation est son atout principal, puisqu'il est tout à fait adapté pour se bammader en forêt ou sur une route caillouteuse. Lors de la séance, les jeunes partiront découvrir les sentiers de la montagne sur leur nouveau destrier !

Document Obligatoire pour ces activités : Attestation de réussite au test d'aisance aquatique



- **Randonnée et nuitée en bivouac** : les jeunes partiront randonnée aux alentours d'Albiez-Montrond, afin de passer une première nuit en dehors du centre de vacances. Ce bivouac sous tente sera l'occasion pour les jeunes de garder de merveilleux souvenirs d'une soirée entre amis dans des paysages magnifiques !
- **Montée au glacier et nuitée en refuge de montagne** : accompagnés d'un guide de montagne professionnel diplômé, les jeunes profiteront d'une belle journée de randonnée pour profiter des paysages superbes de la Maurienne et finiront leur ascension sur un glacier ! Le groupe rejoindra un refuge de montagne pour y passer la nuit. Après une soirée en altitude, le groupe rejoindra doucement le centre de vacances pour y arriver en fin de matinée.
- **Baignade** : Un lac de montagne se situe à quelques minutes de marche du centre de vacances, sur la commune d'Albiez-Montrond. L'eau y est suffisamment chaude pour que les jeunes puissent s'y baigner, sous la surveillance de notre Surveillant de Baignade et dans le respect de la réglementation. Cette activité très appréciée des jeunes lors des séjours à la Maison Blanche, leur sera proposée régulièrement et en fonction de leurs envies.



- **Autres activités:**
 - Activités sportives, culturelles, ou manuelles
 - Grands jeux thématiques
 - Soirées et veillées

PREPARER VOTRE SEJOUR

► Trousseau de séjour :

Pour constituer le trousseau de votre enfant, reportez-vous à la fiche trousseau fournie en même temps que le dossier de voyage ; à partir de 11 ans, le jeune a la responsabilité de son trousseau, et aucun contrôle n'est effectué.

Nous insistons particulièrement sur la nécessité de prévoir :

- chapeau et lunettes de soleil, crème solaire protectrice
- chaussures fermées pour pratiquer du sport ou la marche
- des vêtements chauds pour la randonnée au glacier
- un petit sac à dos
- maillot / short de bain pour la baignade
- une gourde identifiable pour éviter un usage non-écologique de verres ou bouteilles plastiques
- un sac de couchage

► **Linge :**

Les vêtements de votre enfant seront une fois durant pour les séjours de 15 jours.

Au retour, le linge rendu dans la valise de votre enfant ne sera pas nécessairement rendu lavé.

Nous vous rappelons que si vous souhaitez que votre enfant revienne avec le maximum de linge, il est primordial que le linge soit marqué.

► **Argent de poche :**

Nous conseillons un maximum de 20 € d'argent de poche par semaine. Celui-ci devra être donné aux animateurs dans une enveloppe mentionnant le nom et prénom de l'enfant et le montant d'argent de poche confié.

► **Santé :**

La fiche administrative et sanitaire doit être complétée avec précision. Elle est obligatoire, ainsi que la photocopie des pages de vaccination à jour du carnet de santé du jeune, ou d'une attestation d'un médecin comme quoi le jeune est bien à jour de ses vacances.

N'oubliez pas de nous communiquer toutes recommandations utiles AVANT LE SEJOUR (allergies, régime alimentaire, traitement médicaux ...). L'assistant sanitaire du séjour veillera au bon état de santé de tous.

Pour tous les traitements médicaux en cours, un double de l'ordonnance du médecin est exigé, ainsi que les médicaments en quantité suffisante, pour que le jeune puisse poursuivre son traitement

► **Frais médicaux :**

Le centre de vacances avance les frais médicaux immédiats. Nous vous demanderons de nous rembourser cette avance (sauf si vous bénéficiez de la CMU-fournir l'attestation), puis sur présentation des feuilles de soin, la Caisse de Sécurité Sociale ou votre Mutuelle, vous remboursera.

► **Utilisation du téléphone mobile :**

En cas de problème qui serait lié à cet appareil, notamment pour vol, dégradation ou utilisation intempestive nuisant à la vie collective, la Fédération des Œuvres Laïques dégage toute sa responsabilité ou se réserve le droit d'intervenir. Nous demandons aux familles d'enfants de – de 12 ans d'interdire les portables.

► **Objet de valeur :**

La nature du séjour nous conduit à déconseiller la présence de tout objet de valeur (tablettes, bijoux, smartphone, etc...). Toute disparition d'objets personnels devra être signalée au directeur dès constat et, en tout état de cause, avant la fin du séjour. Attention les vols, dégradations ou pertes de téléphone portable ne sont pas couverts par notre Association.

ASSURANCE

Tous nos séjours sont couverts par APAC Assurance, en responsabilité civile de base, protection juridique, assurance des personnes, assistance des personnes (assistance rapatriement sanitaire), assurance des biens.

En cas d'accident corporel, l'assurance intervient en complément des remboursements de la Sécurité Sociale et de votre mutuelle.

Documents à remettre le jour du départ :

- la fiche sanitaire complétée et signée (attention cette fiche revêt un caractère très important en cas de problème médical ou d'accident)
- la photocopie de l'attestation de votre CPAM (à joindre à la fiche sanitaire)
- l'autorisation au droit à l'image
- l'attestation de réussite au test d'aptitude pour les activités nautiques
- la photocopie des pages de vaccination du carnet de santé

Pour des accueils laïques

Privilégier le collectif, choisir le vivre ensemble, favoriser le respect de tous, mettre les appartenances en suspens...

L'article 3 de nos statuts, notre objet :

« La Ligue de l'Enseignement, fédération départementale de l'Ardèche, dite fédération des oeuvres laïques de l'Ardèche fondée en 1931, a pour but, au service de l'idéal laïque, démocratique et républicain, de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes.

Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit. Mouvement d'Education Populaire, elle invite les hommes et les femmes à débattre et agir afin :

De permettre à chacun de comprendre la société où il vit, de s'y situer, de s'y exprimer et d'agir en citoyen afin de favoriser à tous les niveaux politiques le développement d'une vie démocratique laïque, soucieuse de justice sociale et attachée à la paix.

De développer toutes les initiatives collectives et associatives favorisant l'épanouissement le plus large des personnes par un égal accès de tous à l'éducation, à la formation, à la vie professionnelle, à la culture, à la communication, aux sports, aux vacances et aux loisirs.

De faire vivre la laïcité, principe constitutionnel et valeur universelle qui implique la reconnaissance de l'égale dignité de chaque être humain, par une action permanente :

Pour garantir la liberté de conscience, la liberté de culte, la liberté de pensée et l'organisation républicaine des pouvoirs publics assurant le pluralisme des convictions, la liberté d'expression et l'égalité en droit de tous les citoyens.

Pour combattre les inégalités et toutes les formes de discriminations, notamment en raison de l'origine ethnique ou nationale, de la religion ou des convictions, du sexe, de l'âge, du handicap, de l'orientation sexuelle. »

Pour et par l'idéal laïque qui nous anime, nous devons concilier le respect des convictions des personnes (enfants et adultes) que

nous accueillons et/ou qui travaillent dans nos centres et sur tous nos séjours avec la volonté de développer des activités dans un cadre émancipateur où chacun puisse se sentir à l'aise.

Concernant les différentes revendications (religieuses ou idéologiques) les réponses que nous apportons sont conformes à la liberté associative, au caractère de tendance, à notre histoire et à notre identité. Elles recueillent l'assentiment général et contribuent au bien « vivre ensemble » de nos jeunes vacanciers.

Le port de manière ostensible de signes religieux et/ou idéologiques peut être perçu comme un manque de respect par certain et constituer une source de conflits. Nos centres et nos séjours étant ouverts à tous, l'affichage d'appartenance religieuse et/ou idéologique est donc proscrit. Aucune expression publique d'ordre religieuse ou idéologique ne sera autorisée. Les obligations liées à des pratiques religieuses ne sont pas prises en compte pour des raisons de sécurité et d'organisation.

Les repas sont des moments essentiels du temps collectif. L'équilibre alimentaire, la qualité et la quantité des repas, la découverte de la gastronomie régionale, le plaisir de manger et de partager sont pour nous des objectifs prioritaires.

Avant tout, le principe de santé et d'hygiène alimentaire. Les régimes alimentaires médicaux ou allergènes seront respectés en conformité avec le certificat médical. Les plus lourds (oeuf, lait, gluten, arachide, ...) bénéficieront d'un P.A.I. (Protocole d'Accueil Individualisé) et d'une information spécifique auprès de nos équipes. Aucun aliment préconisé par une religion et/ou une philosophie ne sera proposé et/ou consommé. Pour respecter la liberté de conscience de chacun : nos menus sont préparés avec le plus grand soin.



ATTESTATION D'APTITUDE PREALABLE A LA PRATIQUE D'ACTIVITES NAUTIQUES ET AQUATIQUES DANS LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

(Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de
l'action sociale et des familles)

Dans le cadre d'accueils collectifs de mineurs en centre de vacances ou centre de loisirs, la pratique des activités listées ci-dessous, est subordonnée à la production d'une attestation d'aptitude. Activités concernées : le canoë, le kayak et activités associées, la descente de canyon, le ski nautique, la nage en eau vive, le radeau et activités de navigation associées, le surf, la voile.

Le test est à effectuer en piscine et l'attestation à placer avec les autres documents dans la valise.

Seules les personnes possédant les qualifications suivantes sont habilitées à remplir cette attestation : une personne titulaire du titre de maître nageur sauveteur ou du brevet national de sécurité aquatique (BNSSA), soit une personne titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif (BEES) dans l'activité nautique ou aquatique considérée, soit les autorités de l'éducation nationale dans le cadre scolaire.

Je soussigné(e),

Titulaire du diplômeN°

Certifie que, (nom et prénom du mineur) :Né (e) le :

Demeurant :

A satisfait aux tests préalables à la pratique des activités aquatiques et nautiques en Accueils Collectifs de Mineurs, tels qu'ils sont définis dans l'article 3 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R.227-13 du code de l'action sociale et des familles :

- Effectuer un saut dans l'eau
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant 5 secondes
- Réaliser une sustentation verticale pendant 5 secondes
- Nager sur le ventre pendant 20 mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant

Epreuves effectuées en piscine / sur le lieu d'activité (rayer la mention inutile)

Epreuves effectuées avec brassières / sans brassière de sécurité (rayer la mention inutile)

Fait leà

Signature :

Cachet :